



# SUCCESSION FAMILLE RECOMPOSEE

Par **jpabm**, le **18/07/2016** à **18:01**

Nous sommes deux enfants, ma sœur et moi,  
Mes parents on divorcés quand nous étions très petits  
Mon père s'est remarié et n'a pas eu d'enfant avec sa nouvelle femme.  
Ils ont achetés une maison quelques années plus tard.  
Mon père est décédé en Août 2008 et son épouse en novembre 2014.

Ma sœur et moi avons droit à 33% de la maison.  
et les frères et sœur de l'épouse de notre père à 67% (la loi est mal faite quand même).  
Aujourd'hui nous venons de vendre cette maison.

Le notaire nous avait toujours annoncé que les passifs étaient à la charge de la famille de notre belle-mère étant donné que nous n'étions pas ses héritiers, mais ceux de la part de notre père.

Aujourd'hui que la maison est vendue, il met dans le Passif le décompte les frais EDF, GDF, assurance habitation, etc...

Je n'ai perçu avec ma soeur, que la moitié de la part de mon père et il faudrait que je paye les charges d'une femme qui n'est pas de ma famille.

Est-ce normal ?